

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	18 janvier 2013	Nombre de communautaires En exercice: 67 Présents : 63 Votants : 64
Date d'affichage de la convocation :	18 janvier 2013	

**Séance du 28 janvier 2013**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt huit janvier deux mille treize à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ÉTAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Patrick ROY (suppléant), Monsieur Benoit COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Madame Martine LECESTRE (suppléante), Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Raymonde ALLOUIS, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Roland VANHOVE (suppléant), Monsieur Ludwig GRAS (suppléant), Madame Françoise DUPUIS, Madame Maryse VAUDRON (suppléante), Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Monsieur Claude PERREAU (suppléant), Madame Odile DUFOUR, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant), Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Gilles BONNIN, Madame Isabelle NEVEU, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Hubert VIGÉ, Madame Catherine PICHON, Monsieur Jean-Claude DIDOUT, Madame Viviane MUTTI, Monsieur Albert PAIS, Monsieur Bernard REBESCHE, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, Madame Maryse BELLIAU PINTA, Monsieur Joël LANDY, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI

ÉTAIENT EXCUSES :

Monsieur Claude GRUET, suppléé par M. Patrick ROY
Monsieur Philippe MAUNY, suppléé par Mme Martine LECESTRE
Monsieur Yannick VILLAIN, suppléé par M. Roland VANHOVE
Monsieur Claude FRACHET, suppléé par M. Ludwig GRAS
Monsieur Yves ROY, suppléé par Mme Maryse VAUDRON
Monsieur Lionel PERREAU, suppléé par M. Claude PERREAU
Monsieur Yves GENTY suppléé par M. Mohamed BELKAID
Monsieur Michel THIAVILLE, a donné pouvoir à M. Jean-François RAVSELI
Monsieur Jean-Claude GRELARDON
Madame Eliette ITALIANO
Madame Régine PONCHON

SECRETARE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Fonds de concours pour le programme de travaux d'investissement de voirie 2012 pour les communes de Brion, Cézy et Villecien

OBJET : Fonds de concours pour le programme de travaux d'investissement de voirie 2012 pour les communes de Brion, Cézy et Villecien

Vu l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant le fonds de concours

Considérant la compétence « voirie » conformément aux statuts,

Considérant le programme voirie 2012 approuvé par la commission « voirie » réunie le 25 mai 2012

Considérant le montant du programme voirie 2012 pour la Communauté de Communes du Jovinien à 265 097,58 € TTC,

Considérant le paiement des travaux par la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant les communes de Brion, Cézy et Villecien ayant dépassé leur enveloppe de travaux qui leur est attribuée pour l'année 2012

Considérant que la communauté de communes du jovinien se fera rembourser par le versement d'un fonds de concours des communes de Brion, Cézy et Villecien pour les montants suivants :

- **Brion** 71 000 € TTC (soixante et onze mille euros)
- **Cézy** 10 000 € TTC (dix mille euros)
- **Villecien** 22 000 € TTC (vingt deux mille euros).

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que ce fonds de concours est formalisé par une convention avec les communes bénéficiaires,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 18 janvier 2013

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

décide de demander un fonds de concours en vue de participer au financement des travaux voirie intercommunale, programme 2012, aux communes de Brion, Cézy et Villecien, soit

- Brion** 71 000 € TTC (soixante et onze mille euros)
- Cézy** 10 000 € TTC (dix mille euros)
- Villecien** 22 000 € TTC (vingt deux mille euros).

autorise le président ou son représentant à signer la convention formalisant ce fonds de concours,

autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce fonds de concours.

Pour copie conforme,

Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception : 08 FEV. 2013
par la Préfecture :

date de publication : 08 FEV. 2013